

Questions pour l'audition sur le règlement et les directives concernant l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral

L'ordre des questions suit les structures du règlement et des directives concernant l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral.

Nous vous prions de bien vouloir commencer par répondre aux questions posées et de nous faire part de vos éventuelles remarques sur d'autres points de façon groupée à la fin du questionnaire. Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreuses dispositions du règlement d'examen sont imposées par le texte de référence du SEFRI et ne peuvent dès lors pas être soumises à l'audition.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Question 1	Approuvez-vous le titre « Experte / expert en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	
Question 2	Approuvez-vous les contenus et les conditions d'obtention du certificat de module 2 « Processus de soins et accompagnement » de l'annexe 2 des directives du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques Pour les deux critères, l'examen devrait être décrit de manière plus précise: Travail de réflexion écrit de 10 pages maximum, proposition de complément: "sur le processus de soins approfondi basé sur des exemples de cas". Ou alors quelle est la tâche demandée ici? 2 exemples de cas oral - basés sur le travail de réflexion? Ou présentation de deux exemples de cas choisis au hasard sur la base du processus de soins approfondi, avec quel objectif?	
Question 3	Approuvez-vous les contenus et les conditions d'obtention du certificat de module 3 « Communication » de l'annexe 2 des directives du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques L'examen devrait être décrit de manière plus précise: Que faut-il entendre par examen pratique? Comment et où la pratique est-elle examinée? Comment la compétence opérationnelle évaluation (de quoi) peut-elle être examinée?	

<p>Question 4</p>	<p>Approuvez-vous les contenus et les conditions d'obtention du certificat de module 4 «Gestion des connaissances et organisation» de l'annexe 2 des directives du règlement d'examen ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Question 5</p>	<p>Approuvez-vous les contenus et les conditions d'obtention du certificat de module 5 «Approfondissement, synthèse et intégration» de l'annexe 2 des directives du règlement d'examen ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Question 6</p>	<p>Avez-vous d'autres remarques concernant le règlement d'examen et les directives y relatives ?</p> <p>Remarques</p> <p>D'une manière générale: de nombreux doublons au niveau du processus de soins et des attitudes.</p> <p>Beaucoup de réflexion, d'évaluation et d'analyse d'instruments sont décrits, mais peu d'expertise spécifique fondée sur des savoirs du domaine.</p> <p>Pour tous les certificats de modules, sous conditions requises pour le certificat de module, biffer ou reformuler: "Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module." L'accompagnement dans la pratique n'est pas prévu dans le cadre d'un EPS, les candidats effectuent le module et l'examen sous leur propre responsabilité".</p> <p>Il manque également - ou ce n'est pas visible Un approfondissement, un savoir spécifique au niveau expert par rapport à divers groupes-cible tels que personnes âgées, personnes atteintes de démence et de maladies psychiques, personnes en situation de handicap mental avec des maladies psychiques etc.</p> <p>Les connaissances pharmacologiques y compris les effets secondaires des psychotropes doivent être mentionnées clairement. Le conseil et l'éducation devraient être précisés pour la psychiatrie.</p> <p>La négociation avec les patients, la gestion des divergences (des dilemmes parfois) entre sécurité, liberté personnelle et besoins individuels. Les efforts pour trouver une voie cohérente et la moins invasive possible pour toutes les personnes concernées</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

(médication forcée, isolement, sortie, accompagnement 1:1, autre surveillance).

Travail relationnel: établir une relation, mais également la terminer. Etre conscient que la relation est une composante importante du traitement. Rester en relation même dans les situations difficiles. Etre en mesure de supporter des situations difficiles avec le patient lorsque la situation paraît sans issue. Etre en mesure d'accompagner également d'autres professionnels dans cette situation.

Concernant le règlement d'examen

1.22 page 2

Point 2) Soutient les personnes atteintes dans leur santé psychique et leurs personnes de référence à satisfaire leurs besoins et (...) et préservation de leur qualité de vie, "et développe leurs capacités dans ce sens" (AJOUTER CE QUI FIGURE ENTRE GUILLEMETS).

Point 5) Compléter la notion de promotion de la santé.

b)Processus de communication, de conseil et d'éducation p.3

Dans les situations de conflit, l'experte ou l'expert en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral s'engage pour la meilleure solution possible (il faudrait mentionner ici le pilotage et la prise de responsabilité par rapport à la meilleure solution possible).

c) Gestion des connaissances, p3

..."suit les tendances de la politique sanitaire" - et en tire des conclusions pour la pratique - compléter (suivre est trop vague et n'a pas de caractère contraignant).

Directives relatives au règlement d'examen, annexe 2

P.8, 6.5.2

Lors de la prochaine révision, vérifier pour tous les profils s'il est judicieux de réaliser à chaque fois un nouveau travail de diplôme, ou si, en cas de lacunes, un remaniement du travail de diplôme ne serait pas possible (cela dépend des critères de réussite).

P.20, A1

Connaissances: de quels développements s'agit-il? Critères d'appréciation de nouveaux développements....

Aptitudes: analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations (incompréhensible, à concrétiser ou formuler de manière compréhensible ce qu'on entend par caractère correct).

P.21, A3

Connaissances: sous "droits" compléter avec CDPH des Nations Unies.

Aptitudes: analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs - fixe de nouveaux objectifs et définit de nouvelles mesures, ainsi la boucle est bouclée dans le processus de soins.

P.23, B3


Connaissances, compléter: méthodes de désescalade et connaissances des droits des patients, CDPH.

P.23, C1

Connaissances, préciser: évaluation du niveau d'évidence ou classification du niveau d'évidence. Les connaissances devraient être soit concrétisées et complétées avec les aptitudes correspondantes, soit biffées. Sinon on a l'impression qu'une qualification scientifique complète a été acquise.

P.35, H1

Connaissances, compléter: Skill-Grade-Mix, connaissances du système de formation



et des compétences opérationnelles des différents titres de formation.
Connaissances: pourquoi l'évolution du système de santé figure-t-elle ici? Ne convient pas, placer à un autre endroit.